



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE TAVERNY**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 30 MARS 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.*

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

**MEMBRES PRESENTS** : Mme PORTELLI Florence - Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas – Mme PREVOT Vannina – M. GASSENBACH Gilles - Mme FAIDHERBE Carole - M. DELAVALOIRE Michel – Mme BOISSEAU Laetitia – M. GERARD Pascal - **ADJOINTS AU MAIRE**

Mme BOUCHON Délia – M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – Mme TUSSEVO Anne-Marie - Mme CARRE Véronique – M. LE LUDUEC Bernard – M. BERGER Alain – M. ARES Philippe – Mme HAMOUCHI Yamina - Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme VILLOT Isabelle – Mme LAGACHE Maria-José - Mme LAMAU Françoise - M. DEVOIZE Bruno – Mme GUIGARD Anita – Mme CAILLIE Albine - M. SIMONNOT Alexandre – M. DAGOIS Gérard - **FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE**

**MEMBRES REPRESENTES** :

**Procuration à**

M. GLUZMAN Régis  
 Mme MICCOLI Lucie  
 M. CLEMENT François  
 M. LELOUP Michel  
 Mme EL ATALLATI Karima  
 M. SANDRINI Pierre  
 M. TEMAL Rachid

Mme CHAPELLE Catherine  
 Mme BOISSEAU Laetitia  
 M. KOWBASIUK Nicolas  
 M. SANTI Elie  
 Mme PREVOT Vannina  
 M. DEVOIZE Bruno  
 M. DAGOIS Gérard

\*\*\*\*\*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur BERGER Alain est élu à l'unanimité.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/Structure/ Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2017/036 20/02/2017	Direction Jeunesse et Vivre Ensemble Centre Social Vincent Vigneron	Convention relative à la réalisation d'ateliers d'écriture de textes et d'ateliers Multimédia à destination des enfants participant à l'accompagnement à la scolarité et au festival du cinéma	Ass La Ruche du 22 février au 09 juin 2017 Montant NET : 2200 €
N°2017/037	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
N°2017/038 21/02/2017	Cabinet du Maire	Renouvellement d'adhésion à l'association des maires, au titre de l'année 2017, pour permettre à la Commune de TAVERNY, d'être représentée à l'échelon régional	Ass des Maires d'Île-de-France (AMIF) le 21 février 2017 Montant NET : 2406,90 €
N°2017/039 21/02/2017	Direction de la Communication	Contrat relatif à la location de locaux et matériels du cinéma dans le cadre de la 3 <sup>ème</sup> édition du Festival du Cinéma de TAVERNY	Cinéma Studio 207 le 3 juin 2017 Montant HT : 500 €
N°2017/040 21/02/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif à la maintenance d'une solution de comptage au profit de la médiathèque les Temps Modernes de TAVERNY	Société TC Group Solutions durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3 années Montant annuel HT : 540 €
N°2017/041 22/02/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif à la souscription du logiciel LOGIPOLWEB et de ses options, pour la gestion des activités de la police municipale de TAVERNY	Société AGELID durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3 années Montant annuel HT : 564€
N°2017/042 23/02/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Le contrat relatif à la cession des droits de représentation du spectacle «AUX ANTIPODES» de l'artiste Alain SCHNEIDER au Théâtre Madeleine-Renaud de Taverny	Société Victorie Music le 31 mars 2017 <u>les ateliers</u> les 2, 3, 14 et 16 mars 2017. Montant HT : 5728,90 € Montant TTC : 6043,99 €
N°2017/043 23/02/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif à la maintenance et l'assistance à l'utilisation des logiciels Ressources Humaines de la commune de TAVERNY	Société CIRIL GROUP SAS durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 années Montant trimestriel HT : 1476,19 € Montant TTC : 1771,43 €
N°2017/044 23/02/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif la maintenance et l'assistance téléphonique du terminal de paiement du Théâtre Madeleine Renaud de la Commune de TAVERNY	Société VFF assistance durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3 années Montant annuel HT : 298 €

			Montant TTC : 357,60 €
N°2017/045 23/02/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif la maintenance et l'assistance téléphonique du terminal de paiement la médiathèque les Temps Modernes de la Commune de TAVERNY	Société VFF assistance durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 3 années Montant annuel HT : 149 € Montant TTC : 178,80 €
N°2017/046 27/02/2017	Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement	Désignation d'un huissier pour dresser par deux fois à deux mois d'intervalle, un procès verbal de constat d'affichage de deux déclarations préalables de division – rue des Lilas à TAVERNY	Cabinet d'Huissiers RIQUIER, GUEDIRI, CRAPOULET et DIB le 27 février 2017 Montant HT : 453,34 € Montant TTC : 544 €
N°2017/047 27/02/2017	Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement	Désignation d'un huissier pour dresser un procès verbal de désaffectation du bâtiment de l'ex centre social Georges Pompidou et de l'immeuble Pagnol occupé antérieurement en partie par la Maison des assistantes maternelles (MAM)	Cabinet d'Huissiers RIQUIER, GUEDIRI, CRAPOULET et DIB le 27 février 2017 Montant TTC : 350 €
N°2017/048 01/03/2017	Direction des Ressources Humaines	Inscriptions aux tests de validation de la formation DT DICT au profit d'un vingtaine d'agents de la collectivité maximum	Société TECOMAH Mois de mars & avril 2017 Montant NET par agent : 60 €
N°2017/049 01/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention relative à l'organisation d'une rencontre avec le public suivie d'une séance de dédicace dans le cadre du cycle «Les écrivains se livrent» organisé à la médiathèque Les Temps Modernes.	Mme Elodie LLORCA, Romancière A le 25 mars 2017 Montant TTC : 200 €
N°2017/050 01/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes – sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY pour deux séances de répétitions et deux représentations publiques de théâtre amateur	Ass La Maison des Loisirs et de la Culture les 17, 23 et 30 juin 2017 Montant : Gratuit
N°2017/051 01/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelage Théâtre M. Renaud	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «DJIHAD» au Théâtre Madeleine-Renaud	Compagnie AVISCENE ASBL les 3 & 4 mars 2017 Montant NET : 6400 €
N°2017/052 02/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes – sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY pour une lecture et mise en espace du texte «Sa majesté des mouches» par les élèves de l'atelier théâtre du Collège	Collège G. Brassens le 30 & 31 mars 2017 Montant : Gratuit
N°2017/053 02/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes – sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY	Ass Farândola Teatro le 20 mars 2017 & le 9 mai 2017 Montant : Gratuit

N°2017/054 02/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle de la médiathèque Les Temps Modernes – sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY pour une journée de formation intitulée « De la soul au Funk » assurée par Bernard Poupon, dans le cadre des Printemps Sonores	Ass CIBLE 95 le 23 mars 2017 Montant : Gratuit
N°2017/055 02/03/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Contrat relatif la maintenance et l'assistance téléphonique des deux terminaux de paiement du Théâtre Madeleine Renaud de la commune de TAVERNY	Société VFF assistance durée d'un an, à compter de sa signature par les parties, renouvelable annuellement par tacite reconduction sans excéder une durée totale de 3 années Montant HT : 298 € Montant TTC : 357,60 €
N°2017/056 06/03/2017	Direction des affaires générales Commande publique	Désignation d'un avocat avec convention d'honoraires pour engager une procédure devant le juge de l'exécution afin de liquider l'astreinte issue du jugement du 26 janvier 2015	Cabinet Callon avocat & Conseils le 6 mars 2017 Montant HT : 1200 €
N°2017/057 07/03/2017	Direction de l'Action éducative	Mise en place d'ateliers artistiques au profit des enfants des centres de loisirs de TAVERNY	Mr FOURGEAUD, artiste plasticien, Dates à déterminer Montant NET : 200 €
N°2017/058 07/03/2017	Direction de l'Action éducative	Mise en place d'ateliers de sensibilisation à la sophrologie en direction des enfants et du personnel encadrant de l'école maternelle Charles Perrault à TAVERNY	Mme Martine CHATELUS, auto entrepreneur, de mars à juin 2017 Montant NET : 360 €
N°2017/059 07/03/2017	Direction de l'Action éducative	Mise en place du projet «THEATRE et THEATRE-FORUM» en direction des enfants du Centre de Loisirs Pasteur à TAVERNY	Ass La Cie BARBOOZA de 15 mars 2017 à juin 2017, (soit 10 séances de 2 h avec une représentation) Montant NET : 1392 €
N°2017/060 08/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque Les Temps Modernes – sise 7 rue du Chemin Vert de Boissy à TAVERNY pour quatre ateliers théâtre et une restitution publique	Collège Carré Sainte Honorine les 14 & 21 mars 2017, 21 & 28 avril 2017 & 2 mai 2017 Montant : Gratuit
N°2017/061 08/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Contrat relatif à la mise à disposition de l'exposition «LES LIVRES POP-UP DE PHILIPPE UG» à la Médiathèque Les Temps Modernes de TAVERNY	Mr HUGER, dit UG du 7 au 29 avril 2017 Montant TTC : 1922 €
N°2017/062 09/03/2017	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages	Contrat de vente relatif à la représentation du spectacle équestre intitulé «La geste du Conte de Beaumont le dressage et la voltige en ligne droite » dans le cadre du Festival du Cinéma de TAVERNY	Ass des Cavaliers de la Plaine de France et l'Acap le 3 juin 2017 Montant TTC : 3250 €
N°2017/063 14/03/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Modification de l'article 3 de la décision du maire n°2016-303 en date du 9 décembre 2016 relative au contrat de maintenance et d'assistance de logiciels finances des services de la commune quant à	Société Ciril group SAS à compter de la signature pour une durée d'un an, tacitement reconductible 3 fois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 années

		la durée du contrat	Montant HT : 1371,28 € Montant TTC : 1645,54 €
N°2017/064 14/03/2017	Direction des Systèmes d'Information et télécommunication	Modification de l'article 3 de la décision du maire n°2017-043 en date du 23 février 2017 relative au contrat de maintenance et d'assistance de progiciels Ressources Humaines de la Commune quant à la durée du contrat	Société CIRIL GROUP SAS durée d'un AN à compter de sa signature par les parties et renouvelable annuellement par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 années Montant trimestriel HT : 1476,19 € Montant TTC : 1771,43 €
N°2017/065 06/03/2017		Convention de mise à disposition de la construction modulaire temporaire, sise sur le terrain cadastré BI 553, appartenant au bailleur OSICA, objet du permis de construire n°PC9560A1600051, délivré le 20 février 2017	Société KAUFMAN & BROAD durée de 24 mois Montant forfaitaire du loyer HT : 238 464 €

## **I – URBANISME**

### **39-2017-UR01 – PROPRIETE COMMUNALE, CADASTREE BI 22P ET BI 462P, SISE RUE DES LILAS DANS LE QUARTIER SAINTE-HONORINE : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT DU DOMANE PUBLIC ET CESSION – LOT NORD**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :**

Il est constaté la désaffectation de l'usage de service public de la propriété communale bâtie BI 22p et BI 462p, sise rue des Lilas, d'une surface de 2 442 m<sup>2</sup>, constituée du lot à bâtir A, et des lots B1 et B2b, issus de la division des parcelles BI 22 et BI 462.

**Article 2 :**

Il est prononcé le déclassement du domaine public - et l'intégration dans le domaine privé communal - de la propriété communale bâtie BI 22p et BI 462p, sise rue des Lilas, d'une surface de 2 442 m<sup>2</sup>, constituée du lot à bâtir A, et des lots B1 et B2b, issus de la division des parcelles BI 22 et BI 462.

**Article 3 :**

Le bien immobilier cadastré BI 22p et BI 462p, sis rue des Lilas, d'une surface de 2 442 m<sup>2</sup>, constitué du lot à bâtir A, et des lots B1 et B2b, issus de la division des parcelles BI 22 et BI 462, est cédé, en l'état, à la société KAUFMAN & BROAD HOMES, dont le siège social est situé 127 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, au prix de 880 000 euros.

**Article 4 :**

La surface du terrain BI 22p et BI 462p, correspondant aux lot à bâtir A, et aux lots B1 et B2b, évaluée à 2 442 m<sup>2</sup> au vu du plan de division établi par le cabinet de géomètres experts PICOT-MERLINI, le 5 octobre 2016, est susceptible d'un ajustement lors de l'établissement du document d'arpentage, sans que cela n'ait d'incidence sur les décisions prises aux précédents articles.

**Article 5 :**

Les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

**Article 6 :**

Madame le Maire est autorisée à signer toutes promesses, tous actes, et tous documents à intervenir, nécessaires à la réalisation de cette cession du bien.

**Article 7 :**

La Ville acquerra, au prix de un euro, l'assiette foncière constituée des lots B1 et B2b issus de la division foncière des parcelles BI 22 et BI 462, d'une surface de 488 m<sup>2</sup>. Cette cession n'interviendra qu'après délivrance de l'attestation de non contestation de conformité du permis de construire exécuté.

### **40-2017-UR02 - PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE BI 549P, SISE RUE DES LILAS ET RUE DES ECOLES DANS LE QUARTIER SAINTE HONORINE : DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION – LOT SUD**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1 :**

Il est constaté la désaffectation de l'usage de service public de la propriété communale bâtie BI 549p, sise

rue des Lilas et rue des Ecoles, d'une surface de 1 885 m<sup>2</sup>, lot D issu de la division de la parcelle BI 549.

**Article 2 :**

Il est prononcé le déclassement du domaine public - et l'intégration dans le domaine privé communal - de la parcelle communale bâtie BI 549p, sise rue des Lilas et rue des Ecoles, d'une surface de 1 885 m<sup>2</sup>, représentant le lot D issu de la division de la parcelle BI 549.

**Article 3 :**

La parcelle BI 549p, sise rue des Lilas et rue des Ecoles, d'une surface de 1 885 m<sup>2</sup>, représentant le lot D issu de la division de la parcelle BI 549, est cédée, en l'état, à la société KAUFMAN & BROAD HOMES, dont le siège social est situé 127 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, au prix de 966 000 euros.

**Article 4 :**

La surface de la parcelle BI 549p, lot D, évaluée à 1 885 m<sup>2</sup> au vu du plan de division établi, le 5 octobre 2016, par le cabinet de géomètres experts PICOT-MERLINI, est susceptible d'un ajustement lors de l'établissement du document d'arpentage, sans que cela n'ait d'incidence sur les décisions prises aux précédents articles.

**Article 5 :**

Les frais inhérents à la cession du bien seront à la charge de l'acquéreur.

**Article 6 :**

Madame le Maire est autorisée à signer toutes promesses, tous actes, et tous documents à intervenir, nécessaires à la réalisation de cette cession.

**41-2017-UR03 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIERES CONCLUE LE 12 MAI 2009 ENTRE LA COMMUNE DE TAVERNY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO) AUX DROITS ET OBLIGATIONS DUQUEL VIENT L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :**

Les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de veille et maîtrise foncières conclue le 12 mai 2009 entre la Ville et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), venant aux droits et obligations de l'Etablissement public foncier du Val d'Oise (EPFVO) sont approuvés.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention de veille et maîtrise foncières conclue le 12 mai 2009 entre la Ville et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, venant aux droits et obligations de l'Etablissement public foncier du Val-d'Oise, avec l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France dûment représenté par son Directeur Général Gilles BOUVELOT, ainsi que tous documents y afférents.

## **II - CULTURE**

**42-2017-CU01 – ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « CIBLE 95 » AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

L'adhésion de la Commune de Taverny à l'association «CIBLE 95» (Coopération Inter Bibliothèques pour la Lecture et son Expansion), à compter de l'année 2017, est approuvée.

La cotisation annuelle est fixée à trois cent quatre-vingts euros (380 euros) pour l'année 2017.

**Article 2 :**

Les statuts de l'association et le règlement intérieur de l'association «CIBLE 95», tels qu'annexés, sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant notamment le bulletin d'adhésion au réseau «CIBLE 95».

**Article 4 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices concernés 2017 et suivants, imputation 6281.

## **III – VIE ASSOCIATIVE**

**43-2017-VA01 – SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS « LA PETANQUE DE TAVERNY » ET « LE FOYER SOCIO-EDUCATIF DU LYCEE JACQUES PREVERT » AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 400,00 euros à « La pétanque de Taverny » et d'une subvention de fonctionnement de 300,00 euros au « Foyer socio-éducatif du lycée Jacques Prévert » est approuvé.

Le montant total des subventions de fonctionnement attribuées à ces deux associations est de 700,00€.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à verser les subventions aux associations au titre de l'année 2017.

**Article 3 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2017.

**Article 4 :**

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes (contrat, convention, avenant,...) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**44-2017-VA02 - TARIFICATION D'OCCUPATION DU CENTRE SOCIAL PROVISoire GEORGES POMPIDOU DE LA VILLE DE TAVERNY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La tarification d'occupation des salles municipales de « l'Espace provisoire Georges Pompidou », sises 3 rue des écoles à Taverny est créée au profit, des associations tabernaciennes dont le siège social est situé sur le territoire communal, des syndicats de copropriété sous forme associative, des partis politiques hors campagne électorale, des personnes publiques, des associations non tabernaciennes, des syndicats de copropriété hors forme associative, des exposants sans activité commerciale accessoire, des exposants avec une activité commerciale accessoire.

**Article 2 :**

Ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la décision municipale qui en fixera les montants.

**45-2017-VA03 - TARIFICATION D'OCCUPATION DES LOCAUX MUNICIPAUX DE LA VILLE DE TAVERNY AU PROFIT DES ASSOCIATIONS A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La tarification d'occupation des locaux municipaux de la Ville de Taverny, tels que les bureaux et les salles de réunion, est créée au profit des associations tabernaciennes dont le siège social est situé sur le territoire communal mais dont l'activité rayonne au-delà de son territoire.

**Article 2 :**

Ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la décision municipale qui en fixera le montant.

## **IV - SCOLAIRE**

**46-2017-SC01 – MISE EN PLACE D'UN TEST RELATIF A UNE OFFRE PERISCOLAIRE COMPLEMENTAIRE DE SERVICE LES MERCREDIS SCOLAIRES SUR LE SECTEUR MARCEL-PAGNOL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

La mise en place d'un test relatif à une offre éducative complémentaire de service les mercredis scolaires sur le secteur Marcel-Pagnol, consistant en un départ possible des enfants fréquentant l'accueil périscolaire à 13h30 est approuvée.

Ce test aura lieu sur la dernière période de l'année scolaire 2016/2017, soit du retour des vacances de Printemps 2017 au début des vacances d'Eté 2017.

**Article 2 :**

Les modalités de réservations et de fonctionnement à l'égard des familles telles qu'exposées précédemment sont approuvées.

**Article 3 :**

La tarification de cette offre éducative complémentaire, selon la grille des tarifs actuellement en vigueur pour la restauration scolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis est approuvée.

**Article 4 :**

La facturation des familles dont les enfants auront quitté l'accueil de loisirs les mercredis scolaires à 13h30 conformément à la réservation effectuée en amont, par la société Elior, délégataire du service public de restauration sur la ville de Taverny, à l'image du système de facturation en vigueur de la pause méridienne des lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires est approuvée.

**Article 5 :**

La dérogation à l'organisation du mercredi telle que fixée dans le Projet Educatif Territorial approuvé par la délibération n°93-2015-SC03 du Conseil municipal du 17 juin 2015 est approuvée.

## V – RESSOURCES HUMAINES

### **47-2017-RH01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**Article 1er :**

La modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet est approuvée, comme suit :

à compter du 10 avril 2017:

EFFECTIF ACTUEL	GRADES	SUPPRESSIONS	CREATIONS	TOTAL AU 10/04/2017
<b>Filière technique</b>				
4	technicien		1	5
6	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe		1	7
<b>Total</b>			<b>+ 2</b>	

## VI – FINANCES

### **48-2017-FI01 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : OUVERTURE D'UN COMPTE CLIENT AUPRES DE L'ENSEIGNE AUCHAN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

L'ouverture d'un compte client auprès de l'enseigne Auchan est approuvée.

**Article 2 :**

Les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame Le Maire est autorisée à signer la convention d'ouverture et de fonctionnement du compte avec l'enseigne Auchan.

#### **49-2017-FI02 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2017 : ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Les taux communaux d'imposition au titre de la fiscalité directe locale sont adoptés pour l'année 2017 ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation : 16,35 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,57 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,95 %

**Article 2 :**

Le produit fiscal attendu au titre de la fiscalité directe est arrêté à la somme de 14 559 024€. La somme sera encaissée sur le budget communal et imputée au titre des contributions directes sur le chapitre 73, nature 73111.

**Article 3 :**

La prévision budgétaire votée au titre du Budget primitif pour 2017 sera ajustée dans le corps de la prochaine décision modificative pour le budget principal de la ville de Taverny.

#### **50-2017-FI03 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL-PARISIS : AUTORISATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE REFACTURATION RELATIVE AUX CHARGES INDUITES PAR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU SERVICE EMPLOI**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :**

Les termes de la convention de refacturation des charges induites par la mise à disposition des locaux du service emploi telle qu'annexée à la présente délibération sont approuvés.

**Article 2 :**

Madame Le Maire est autorisée à signer ladite convention de refacturation des charges induites par la mise à disposition des locaux du service emploi avec la Communauté d'Agglomération Val-Parisis dûment représentée par son Président, Yannick BOËDEC.

### **VII - JURIDIQUE**

#### **51-2017-JU01 - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE CHALEUR DE LA ZAC DE LA CROIX-ROUGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Le projet d'avenant n°2 au contrat de concession de service public du réseau de chaleur de la ZAC de la Croix-Rouge est approuvé.

**Article 2 :**

Madame Le Maire est autorisée à signer ledit avenant n°2.

#### **52-2017-JU02 - TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ÉCOLES : AUTORISATION DONNÉE A MADAME LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL) POUR L'ANNEE 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1er :**

Madame le Maire est autorisée à déposer un dossier de demande de subvention, au montant maximum, auprès de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le financement des travaux de sécurisation des écoles.

**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à demander un démarrage anticipé des travaux.

**TIRAGE AU SORT DES JURES D ASSISES :**

LAPORTE Caroline – GONCALVES Sonia – DUMUR usage DEMORY Josette – PHAM épouse LEMETEIL Thi Thu Huong – ESCALON Gilbert – HUBAULT Christophe – PELOILLE épouse OLIVIER Renée – DONDA Jean-Claude – BEQUIN Gérard – OUSSAADA Dominique – ALLILI épouse GAUVRETT Nassira – CANTALOUBE Jean-Michel – OSSEUX Christian – FOULHIOUX épouse RIVIERE Karie – ADRAR épouse YOUSFI Hakima – SAVAY épouse COROYER Marie-France – DEMAES épouse MOLAYE Peggy – BATARD Didier – BITAM Eldjamai – GOERENS Stéphanie – FIEVRE épouse CHEVILLARD Mugnette – DAUPLAY Laurence – GELLEE Cindy – BERTHE épouse STAB Sandra – NGO NDJIKI épouse TOLEN Elise – HAUDRECHY Nicole – ANDRE Arnaud – GYSEMBERGH Delphine – PEYEN Jean – LEPAREUR épouse URBAIN Micheline – GIRY épouse TRICHARD Marie-Chantal – DUVAL-JACOB Sébastien – MARC Alexandra – BRANLY Patrick – PARRY Owen – SIVANCE Gaëlle – LECLERCQ Catherine – LE CUILIER Sandra – SOULARD usage STOFFEL Marie-Jane – TEIXEIRA Maxime – PAUL Ludivine – HUTIN épouse LEBEGUE Marie-Odile – NEVES José – BIGOT épouse FORGEOT Michèle – DUMAS épouse NARDY Christine – MARQUES Alain – COLIN Delphine – DOMINGUEZ German – FRAGORZI Alexandra – BOSCO Jean – MERCIER Florian – vichard Laurence – MEUROU Roland – HAMDAROU Moussa – MATHIEU Camille – PANZER Julie – RICHET épouse RENAULT Dominique – GALLET Christophe – PLAINEAU Jean-Pascal – RASCLE Jean-Noël.

**Toutes ces délibérations :**

-seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,  
- peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**La séance est levée à 20 h 04**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
TAVERNY, LE 31 mars 2017  
Pour le Maire empêché,  
Le 7ème adjoint au maire**

**Michel DELAVALOIRE**